AMIENS

Préfecture de la Somme
Monsieur le Préfet
51, rue de la République
80000 AMIENS

Amiens, le 30 octobre 2026

Nos références
Objet : Demande d'autorisation d'ouvertures dominicales supplémentaires
des commerces du centre-ville avant le Marché de Noël

Monsieur le Préfet,

Nous nous permettons de vous écrire afin de solliciter l'ouverture exceptionnelle des commerces amiénois du centre-ville les dimanches 8 et 15 novembre 2026, en complément des dérogations déjà accordées au titre de l'année.

Cette demande s'inscrit dans un contexte particulièrement difficile et exceptionnel pour nos commerçants. Les manifestations qui se sont déroulées ces dernières semaines dans le centre-ville ont fortement perturbé la fréquentation et l'accessibilité des commerces, entraînant une baisse de leur activité. Ces pertes pèsent d'autant plus que les mois de novembre et décembre représentent, pour de nombreux établissements, une part essentielle de l'activité annuelle.

Ces deux dimanches précéderaient le lancement du Marché de Noël d'Amiens, qui débutera le 21 novembre prochain. Ils permettraient aux commerçants de rattraper en partie le retard accumulé et d'accueillir dans de meilleures conditions la clientèle locale et les visiteurs, dont l'afflux est attendu à l'approche des fêtes.

Nous précisons que le préfet de Seine Maritime a récemment accordé une autorisation de même nature aux commerces de son département, confrontés aux mêmes difficultés. Une mesure comparable à Amiens garantirait une égalité de traitement entre territoires voisins et éviterait un déséquilibre concurrentiel au détriment de notre commune.

Ces ouvertures dominicales doivent bien entendu s'inscrire strictement dans le cadre légal en vigueur. Elles reposeront exclusivement sur le volontariat des salariés : aucun salarié ne pourra être contraint de travailler ces dimanches, et un refus ne pourra entraîner ni sanction ni mesure défavorable. Les salariés volontaires bénéficieraient des contreparties prévues par la réglementation (majoration de rémunération et repos compensateur), ou de celles, plus favorables, prévues par les accords de branche ou d'entreprise applicables.

Nous nous tenons à votre disposition, ainsi que nos services, pour vous fournir tout élément complémentaire et vous remercie de l'attention que vous porterez à cette demande.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération.

Jean-Claude ESTER
Adjoint au maire
au commerce,
à l'insertion et à l'ESS

Léon DEFFONTAINES
Vice-président
en charge de l'industrie

Stéphane DIBOUNDJE
Conseiller municipal délégué
à la revitalisation du centre-ville
et des commerces de proximité